

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR
BEAUCE-NORD**

Le 19 juin 2006 à 19 heures, à l'Hôtel de Ville de Saint-Victor, se tient une séance spéciale du Conseil Municipal de Saint-Victor à laquelle sont présents Mesdames les Conseillères Marise Poulin et Jacinthe Gagnon, Messieurs les Conseillers Michel Bolduc, Jonathan V. Bolduc, Pierre Rochette et Harold Bureau, formant quorum sous la Présidence de Monsieur Roland Giguère, Maire.

Le secrétaire de l'assemblée est Monsieur Marc Bélanger.

La présente séance spéciale à été convoquée par Monsieur Marc Bélanger, directeur général/secrétaire-trésorier, pour les sujets suivants seulement :

- Demande de construction P.E. Turcotte.
- Historique des demandes pur plan et règlement d'urbanisme.
- Restaurant cantine mobile.
- Roulottes lac Fortin.

112-2006

ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Proposé par Madame Marise Poulin,
Secondé par Monsieur Jonathan V. Bolduc,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, qu'ils reconnaissent avoir reçu l'avis spéciale de convocation et approuve le moyen de signification de l'avis comme s'il avait été fait conformément au Code Municipal.

ADOPTÉ

113-2006

DEMANDE DES CONSTRUCTIONS P.E. TURCOTTE

ATTENDU la demande de les Constructions P.E. Turcotte pour avoir la permission dans le nouveau règlement d'urbanisme d'avoir le droit de placer des containers dans la cours avant du 221 rue Principale.

Proposé par Monsieur Pierre Rochette,
Secondé par Monsieur Harold Bureau,
Et résolu, à l'unanimité des membres du
Conseil, de refuser la demande des Constructions P.E.
Turcotte pour placer des containers dans le cours
avant du 221 rue Principale.

ADOPTÉ

114-2006

IMPLANTATION D'UN RESTAURANT

Proposé par Madame Marise Poulin,
Secondé par Monsieur Jonathan V. Bolduc,
Et résolu, à la majorité des membres du
Conseil, que dans la futur zone 213-V qu'uns seul
usage de restauration soit autorisé dans la zone.

ADOPTÉ

115-2006

USAGE TEMPORAIRE MOBILE

Proposé par Monsieur Michel Bolduc,
Secondé par Madame Jacinthe Gagnon,
Et résolu, à l'unanimité des membres du
Conseil, que tout regroupement de roulotte mobile soit
interdite dans le futur règlement de zonage à
l'intérieur des zones de villégiature au lac Fortin.

ADOPTÉ

116-2006

**REGROUPEMENT DE ROULOTTES (CAMPING PRIVÉ OU
COMMERCIALE)**

Proposé par Monsieur Jonathan V. Bolduc,
Secondé par Madame Jacinthe Gagnon,
Et résolu, à l'unanimité des membres du
Conseil, que tout regroupement de roulettes mobiles
soit interdit dans le futur règlement de zonage à
l'intérieur des zones de villégiature au lac Fortin.

ADOPTÉ

117-2006

LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

Proposé par Monsieur Pierre Rochette,
Secondé par Madame Jacinthe Gagnon,
Et résolu, à l'unanimité des membres
du Conseil, que la séance spéciale soit
levée.

ADOPTÉ

LE MAIRE

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL/
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

ROLAND GIGUÈRE

MARC BÉLANGER